Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 09.04.2021
Date d'échéance prévue: 09.04.2022
Numéro de publication: UP04-0000003013

Entité de publication
The Swatch Group AG, Seevorstadt 6, 2500 Biel/Bienne

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de The Swatch Group AG

Organisation concernée:
The Swatch Group AG
CHE-101.374.515
c/o: Caisse de pensions Swatch Group
faubourg de l'Hôpital 3
2000 Neuchâtel

Indications concernant l'assemblée générale:
11.05.2021, 10:00 heures, Biel/Bienne

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire The Swatch Group SA le 11 mai 2021

THE SWATCH GROUP LTD

INVITATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu, conformément aux art. 12 ss des statuts et à l'art. 27 de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le mardi 11 mai 2021, à 10h00, à Biel/Bienne, Suisse.

Sur la base de l'art. 27 de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration a décidé de tenir à nouveau l'Assemblée générale sans présence physique des actionnaires. L'Assemblée générale sera limitée à l'assemblée statutaire avec un nombre restreint des représentants des organes, des collaborateurs de la société et du représentant indépendant. Concernant la procuration et les instructions de vote données au représentant indépendant par les actionnaires, veuillez vous référer au chapitre "Informations organisationnelles" figurant à la dernière page.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion 2020

1.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2020
1.2 Comptes annuels 2020 (bilan, compte de résultat et annexe) et comptes consolidés 2020
1.3 Rapports de l'organe de révision
1.4 Approbation desdits rapports et comptes

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports de l'organe de révision, d'approuver le rapport de gestion 2020 (rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés).

2. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité durant l'exercice 2020.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice disponible résultant du bilan de CHF 680'090'752.29 (résultat de l'exercice au 31.12.2020 de CHF 532'511'799.41 plus solde reporté de l'exercice précédent de CHF 147'578'952.88), comme suit:

• Dividende sur le capital-actions de CHF 117'719'775.00		
CHF 0.70 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 0.45	CHF	81'843'650.00
CHF 3.50 par action au porteur d'une valeur nominale de CHF 2.25	CHF	101'276'000.00
• Attribution à la réserve spéciale	CHF	450'000'000.00
• Report à nouveau	CHF	46'971'102.29
Total	CHF	680'090'752.29

Le paiement effectif dépend du nombre d'actions en circulation donnant droit au dividende le 12 mai 2021. Il est renoncé au paiement du dividende sur les actions détenues par le groupe.

Le dividende sera versé à partir du 18 mai 2021. Le dernier jour de négoce donnant droit au versement du dividende est le 12 mai 2021. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 14 mai 2021.

[Seule la version allemande fait foi.]

4. Approbation des rémunérations

4.1 Rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

4.1.1 Rémunération des fonctions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver, pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2022, un montant global maximum de CHF 780'000 (contributions sociales de l'employeur non comprises), en tant que rémunération fixe des membres pour les fonctions du Conseil d'administration.

4.1.2 Rémunération des fonctions exécutives des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver, pour l'exercice 2021, un montant global maximum de CHF 2'550'000 (contributions sociales de l'employeur non comprises) en tant que rémunération fixe pour les fonctions exécutives des membres du Conseil d'administration.

4.2 Rémunération fixe des membres de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe pour l'exercice 2021

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver, pour l'exercice 2021, un montant global maximum de CHF 5'700'000 (contributions sociales de l'employeur non comprises) en tant que rémunération fixe des membres de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe.

4.3 Rémunération variable des membres exécutifs du Conseil d'administration pour l'exercice 2020

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver, pour l'exercice 2020, un montant global de CHF 4'236'960 (contributions sociales de l'employeur non comprises) en tant que rémunération variable des membres exécutifs du Conseil d'administration.

4.4 Rémunération variable des membres de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe pour l'exercice 2020

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver, pour l'exercice 2020, un montant global de CHF 10'698'170 (contributions sociales de l'employeur non comprises) en tant que rémunération variable des membres de la Direction générale du Groupe et de la Direction générale élargie du Groupe.

5. Election du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire Madame Nayla Hayek, Monsieur Ernst Tanner, Madame Daniela Aeschlimann, Monsieur Georges N. Hayek, Monsieur Claude Nicollier et Monsieur Jean-Pierre Roth en tant que membres du Conseil d'administration pour une nouvelle durée de fonctions qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire Madame Nayla Hayek en qualité de Présidente du Conseil d'administration pour une nouvelle durée de fonctions qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.1 Réélection de Madame Nayla Hayek
5.2 Réélection de Monsieur Ernst Tanner
5.3 Réélection de Madame Daniela Aeschlimann
5.4 Réélection de Monsieur Georges N. Hayek
5.5 Réélection de Monsieur Claude Nicollier
5.6 Réélection de Monsieur Jean-Pierre Roth
5.7 Réélection de Madame Nayla Hayek en qualité de Présidente du Conseil d'administration

6. Election du comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire Madame Nayla Hayek, Monsieur Ernst Tanner, Madame Daniela Aeschlimann, Monsieur Georges N. Hayek, Monsieur Claude Nicollier et Monsieur Jean-Pierre Roth en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour une nouvelle durée de fonctions qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.1 Réélection de Madame Nayla Hayek
6.2 Réélection de Monsieur Ernst Tanner
6.3 Réélection de Madame Daniela Aeschlimann
6.4 Réélection de Monsieur Georges N. Hayek
6.5 Réélection de Monsieur Claude Nicollier
6.6 Réélection de Monsieur Jean-Pierre Roth

[Seule la version allemande fait foi.]

7. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Monsieur Bernhard Lehmann, case postale, 8032 Zurich, Suisse, comme représentant indépendant pour une durée de fonctions qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

8. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour une nouvelle durée de fonctions qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

9. Modification des statuts

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de compléter l'article 12 et l'article 13 alinéa 1 des statuts comme suit:

Article 12 Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice *et peut, dans la mesure autorisée par la loi, se tenir sous forme électronique sans lieu de réunion physique.*

Article 13 Assemblée générale extraordinaire

1 Une assemblée générale extraordinaire est convoquée si le conseil d'administration ou l'organe de révision le juge nécessaire ou si l'assemblée générale le décide. *Cette assemblée peut, dans la mesure autorisée par la loi, se tenir sous forme électronique sans lieu de réunion physique.*

2 Inchangé.

Neuchâtel et Biel/Bienne, le 6 avril 2021

Avec nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil d'administration

N. Hayek

La Présidente

[Seule la version allemande fait foi.]

INFORMATIONS ORGANISATIONNELLES

Sur la base de l'art. 27 de l'ordonnance 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration a décidé de tenir à nouveau l'Assemblée générale **sans présence physique des actionnaires**. L'Assemblée générale sera limitée à l'assemblée statutaire avec un nombre restreint des représentants des organes, des collaborateurs de la société et du représentant indépendant.

Le Conseil d'administration prie les actionnaires de donner l'ensemble des instructions de vote au représentant indépendant, Monsieur Bernhard Lehmann, c/o Nimbus AG, Ziegelbrückstrasse 82, 8866 Ziegelbrücke, Suisse et d'exercer leurs autres droits d'actionnaires par son intermédiaire. Ceci peut être fait par écrit ou électroniquement. Veuillez s.v.p. respecter les délais fixés.

Les **titulaires d'actions nominatives** avec droit de vote et inscrits le **20 avril 2021** au Registre des actions sont, dans le cas d'instructions de vote sous forme écrite, priés de compléter le formulaire "Procuration et instructions de vote" et de le retourner **au plus tard jusqu'au 3 mai 2021** à The Swatch Group SA, c/o Nimbus AG, Ziegelbrückstrasse 82, 8866 Ziegelbrücke, Suisse. Du **21 avril 2021 au 11 mai 2021 inclus,** le Registre des actions sera fermé.

Les **titulaires d'actions au porteur** peuvent obtenir **jusqu'au 3 mai 2021 au plus tard** les documents qui permettent de donner la procuration et les instructions de vote, par écrit ou électroniquement au représentant indépendant, en demandant à leur banque de bloquer leurs actions en dépôt ou en remettant à une banque les titres pour blocage. La confirmation de blocage est à envoyer à The Swatch Group SA, c/o Nimbus AG, Ziegelbrückstrasse 82, 8866 Ziegelbrücke, Suisse. Les actions au porteur resteront bloquées, resp. déposées jusqu'au jour suivant l'Assemblée générale. **La date limite de réception** des instructions de vote par écrit au représentant indépendant des titulaires d'actions au porteur est le **7 mai 2021.**

Procuration et instructions données par voie électronique au représentant indépendant: Les actionnaires ont également la possibilité de donner leur procuration et leurs instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique. Le login s'effectue via le site www.swatchgroup.com/ag. Les modalités d'accès (login) figurent, pour les titulaires d'actions nominatives, sur le formulaire "Procuration et instructions de vote". Les titulaires d'actions au porteur reçoivent les instructions d'accès (login) à réception d'une confirmation de blocage bancaire directement, si le nom et l'adresse nous sont communiqués par la banque, ou par leur banque de dépôt. Les instructions par voie électronique sont à transmettre jusqu'au **dimanche 9 mai 2021, 23h59 (CEST) au plus tard.**

Rapport de gestion: Le rapport de gestion 2020 qui comprend le rapport annuel et les comptes annuels 2020, les rapports de l'organe de révision, les comptes consolidés 2020, le rapport de rémunération et la proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan, sont à disposition des actionnaires dès le 20 avril 2021, au siège social à Neuchâtel (adresse: Caisse de pensions Swatch Group, Faubourg de l'Hôpital 3, Neuchâtel, Suisse), auprès de la société au Faubourg du Lac 6 à Biel/Bienne, ainsi que sur internet sous www.swatchgroup.com/rapport_de_gestion. Le rapport de gestion sera adressé aux actionnaires sur demande. Nous prions les actionnaires qui désirent obtenir le rapport de gestion 2020 (rapport de rémunération inclus) de le signaler par une croix sur le formulaire "Procuration et instructions de vote".

Cadeaux aux actionnaires: Seuls les actionnaires ayant le droit de vote qui se font représenter par écrit ou électroniquement par le représentant indépendant reçoivent le cadeau aux actionnaires **après** l'Assemblée générale, par courrier, à leur adresse en Suisse. **Aucun** cadeau n'est envoyé à une adresse de livraison à l'étranger.

[Seule la version allemande fait foi.]